

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-122

présenté par

Mme Beauvais, M. Leclerc, M. Lorion, M. Cinieri, M. Cordier, M. de Ganay, Mme Dalloz,
Mme Louwagie, Mme Lacroute, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Vialay et M. Menuel

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 72, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.